# Adhésion à la CRESS Nouvelle-Aquitaine

Pour adhérer à la CRESS Nouvelle-Aquitaine

- Vous devez être une structure de l’ESS telle que définie dans la loi ESS du 31juillet 2014 : association, coopérative, fondation, mutuelle, structure commerciale de l’ESS, syndicat d’employeurs de l’ESS, collectif territorial regroupant des acteurs de l’ESS (constitué juridiquement et sous forme juridique de l’ESS)

- Vous devez avoir une activité ou une partie de votre activité en Nouvelle-Aquitaine.

L’adhésion à la CRESS Nouvelle-Aquitaine est soumise à validation du Conseil d’administration et de la commission ad hoc.

# Nom de la structure

# Type d’entreprise

[ ] Association

[ ] Coopérative

[ ] Mutuelle

[ ] Fondation

[ ] Société commerciale de l’ESS

[ ] Autre

Précisez :

# SIREN

# Adresse

# Secteur d’activité

# Représentant légal

# Personne contact

Nom :

Fonction :

E-mail :

Téléphone :

Champ de compétence et / ou territoire d’intervention (le cas échéant)

# Autre (s) personne(s) contact, le cas échéant

Merci de préciser les noms, coordonnées et champ de compétence ou territoire d’intervention

# Nombre d’ETP

# Chiffre d’affaires N-1

# Nombre de départements de Nouvelle-Aquitaine couverts

# Référence cotisation

Pour déterminer la référence merci de vous reporter au barème des cotisations disponible dans [le livret d'adhésion](https://www.cress-na.org/wp-content/uploads/2022/05/Campagne_adhesion__avec_bareme.pdf) au lien suivant : <https://www.cress-na.org/wp-content/uploads/2022/05/Campagne_adhesion__avec_bareme.pdf>

Merci pour ces informations, nous vous recontacterons sous peu pour finaliser le processus d'adhésion à la CRESS Nouvelle-Aquitaine.